

en raison d'une position, en qualité d'une personne occupant ou ayant occupé une position au service de Sa Majesté, et en qualité d'une personne qui détient ou a détenu un contrat conclu au nom de Sa Majesté, ainsi qu'un contrat dont l'exécution totale ou partielle a eu lieu dans un endroit prohibé, et en qualité d'une personne qui était ou avait été employée sous l'autorité d'une personne qui détenait une telle position ou un tel contrat;

1. communiqué des croquis, plans, modèles, articles, notes, documents et renseignements à une personne autre qu'une personne à laquelle il était autorisé à les communiquer, et autre qu'une personne à qui il est dans l'intérêt de l'Etat et de son devoir de les communiquer;
 2. utilisé des renseignements en sa possession, utiles à une puissance étrangère, à savoir, l'Union des républiques socialistes soviétiques et de quelque autre manière nuisible à la sécurité et aux intérêts de l'Etat;
- d) reçu des croquis, plans, modèles, articles, plans, notes, documents et renseignements, sachant et ayant des motifs raisonnables de croire, à l'époque où il les a reçus, que les croquis, plans, modèles, articles, notes, documents et renseignements lui étaient communiqués en contravention de la Loi sur les secrets officiels. 3 Georges VI, chapitre 49;
- e) et ayant en sa possession et sous son contrôle des croquis, plans, modèles, articles, notes, documents et renseignements relatifs à des munitions de guerre, les a communiqués directement ou indirectement à une puissance étrangère, à savoir, l'Union des républiques socialistes soviétiques, et de quelque autre manière nuisible à la sécurité et aux intérêts de l'Etat;

La Cour prononce la sentence suivante:
Il est considéré et jugé que ledit

FRED ROSE

soit emprisonné et détenu au pénitencier de St-Vincent de Paul durant une période de six ans, à compter de la date des présentes.

PAR LA COUR,

(Signé) M. A. HURTEAU,
Sous-greffier de la Couronne
pour le District de Montréal.

(SCEAU)

COPIE CONFORME

(Signé) J. CLEO. GUIMOND,
Greffier de la Couronne pour
le District de Montréal.